



Protocole sanitaire : Annexe au règlement intérieur d'établissement

Protocole rédigé à partir du « Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 » - Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Novembre 2020

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

Rappels des 5 principes fondamentaux :

Appliquer les gestes barrières ;

Maintenir la distanciation sociale ;

limiter au maximum le brassage des élèves ;

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;

Informier et communiquer.

Ce protocole est un ajout au règlement intérieur d'établissement. Sans réponse de votre part, je considérerai que vous en avez pris connaissance et adopté cette organisation et ces directives.

Préalable

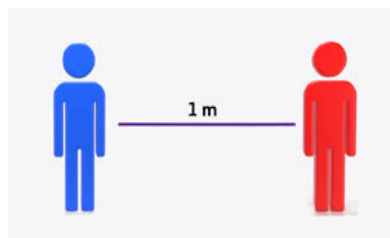
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, mal de tête inhabituel, courbatures inexiquées) évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique



A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents.

L'application des gestes barrières

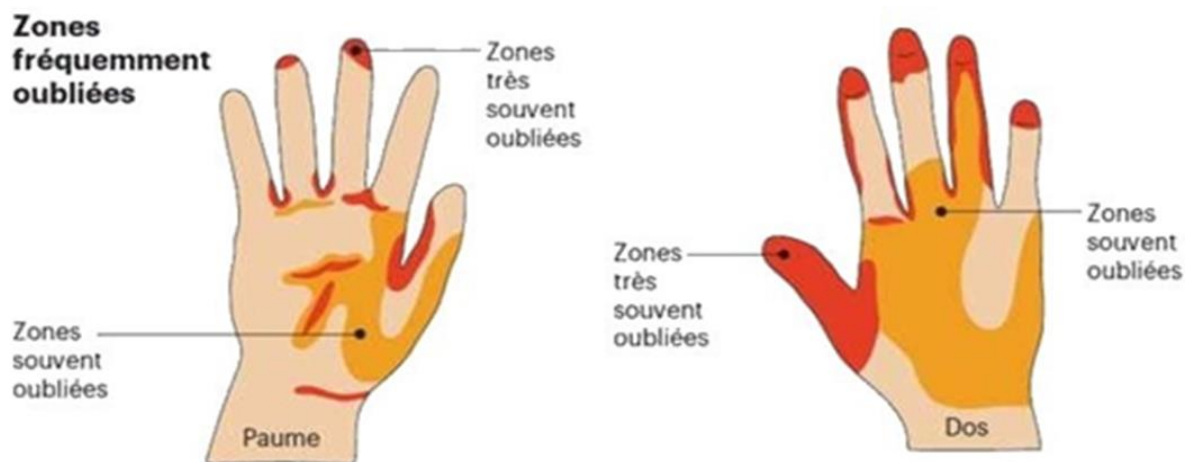
Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Chaque enfant se lavera les mains à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, après s'être mouché.

Le lavage des mains à l'eau et au savon sera la règle, le gel hydro alcoolique l'exception.



Le port du masque

Pour les personnels

Tous les adultes (enseignants, personnels, intervenants extérieurs, ...) portent le masque en permanence en présence des élèves, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (sauf lors de la prise des repas et lors des pratiques sportives).

La ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe ainsi que les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Eviter les contacts

Les enfants devront être le plus autonome possible : s'habiller et se déshabiller (sieste également), se moucher, se débrouiller seuls quand ils iront aux toilettes. Les parents veilleront à habiller et chausser leur enfant pour favoriser cette autonomie.

Les anniversaires pourront être fêtés à l'école durant ce temps de crise sanitaire. Seuls les bonbons mous enveloppés seront acceptés. Et 1 bonbon suffit...

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. Par conséquent, les horaires d'arrivée et de départ sont échelonnés afin de limiter le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus.

Voici l'organisation retenue :

Le matin :

1) Par le portail 1 :

8h35-8h45 : MS

8h45-8h55 : TPS/PS

2) Par le portail 2 :

8h35-8h45 : CP/CE1

8h45-8h55 : GS

3) Par le portail 3 :

8h35-8h40 : CM1/CM2

8h40-8h45 : CE2/CM1

8h45-8h50 : CE1/CE2

Le midi :

1) Par le portail 1 :

12h : départ des élèves de la classe de TPS/PS et de MS déjeunant à la maison.

13h20 : retour des élèves de la classe de TPS/PS et de MS ayant déjeuné à la maison.

2) Par le portail 2 :

11h50 : départ des élèves de la classe de CP/CE1 déjeunant à la maison.

12h : départ des élèves de la classe de GS déjeunant à la maison.

13h20 : retour des élèves de la classe de CP/CE1 déjeunant à la maison.

13h25 : retour des élèves de la classe de GS déjeunant à la maison.

3) Par le portail 3 :

11h50 : départ des élèves de la classe de CM1/CM2 déjeunant à la maison.

11h55 : départ des élèves de la classe de CE2/CM1 déjeunant à la maison.

12h : départ des élèves de la classe de CE1/CE2 déjeunant à la maison.

13h20 : retour des élèves de la classe de CM1/CM2 ayant déjeuné à la maison.

13h25 : retour des élèves de la classe de CE2/CM1 ayant déjeuné à la maison.

13h30 : retour des élèves de la classe de CE1/CE2 ayant déjeuné à la maison.

Le soir :

1) Par le portail 1 :

16h10-16h20 : TPS/PS

16h20-16h30 : MS

2) Par le portail 2 :

16h10-16h20 : GS

16h20-16h30 : CP/CE1

3) Par le portail 3 :

16h15-16h20 : CE1/CE2

16h20-16h25 : CE2/CM1

16h25-16h30 : CM1/CM2

Enfin, enseignants et chef d'établissement restons disponibles mais nous devons privilégier la communication par mail, éventuellement par téléphone et à titre exceptionnel en présentiel dans le respect des règles.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements (norme EN 14476) sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 heures avant réutilisation).

COVID-19

SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON



Si j'ai de la fièvre le matin,
je reste chez moi.



Si je ne me sens pas bien
en classe, je préviens
mon professeur.



J'attends que mes parents
viennent me chercher
et je porte un masque.



Je reste chez moi jusqu'à
ce que je sois guéri.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)